



14 février 2024

Évaluation de l'enquête concernant l'état de la mise en œuvre du guide sur l'approvisionnement en carburant des cantons en cas de panne d'électricité

1. Contexte

En automne 2020, l'Approvisionnement économique du pays (AEP) a rédigé un guide. Ce document contient des recommandations à l'intention des organes cantonaux de la protection de la population et propose diverses approches sur la manière de garantir l'approvisionnement des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS) en carburant, y compris en cas d'interruption de l'alimentation électrique. Il a été présenté à l'occasion de plusieurs réunions et conférences.

2. Enquête

Le secrétariat Industrie de l'AEP a mené entre le 24 novembre et le 20 décembre 2023 une enquête en ligne en français, en allemand et en italien auprès de tous les cantons et de la Principauté de Liechtenstein sur l'état de la mise en œuvre du guide en cas de panne d'électricité.

3. Résultats

Tous les destinataires ont répondu au questionnaire. Pour faciliter la lecture, la Principauté de Liechtenstein est incluse ci-après dans le terme de « cantons ».

Question 1 : *Le guide WL sur l'approvisionnement en carburant des cantons en cas de panne de courant est-il connu ?*

Tous les cantons connaissent le guide.

Question 2 : *Existe-t-il pour le canton un concept de base actuel pour l'approvisionnement en carburant des organisations officielles de sauvetage et de sécurité (BORS) ?*

24 cantons disposent actuellement d'un concept de base, tandis que 3 cantons sont en train de le planifier et de l'élaborer. Certains cantons indiquent explicitement qu'en cas d'événement, seuls les véhicules des AOSS pourraient être ravitaillés. Relevons toutefois que le personnel nécessaire à cette tâche n'apparaît pas dans les concepts.

Question 3 : *Combien de stations-service prêtes à l'emploi avec alimentation électrique de secours pour les BORS - soit par un groupe installé sur place, soit par un groupe mobile réservé - sont disponibles sur le territoire cantonal ?*

13 cantons ont une ou deux stations-service prêtes à ravitailler leurs véhicules AOSS. 10 cantons disposent de 4 à 10 stations-service, et 4 cantons de 12 à 20 stations-service.



Question 4 : *Combien de stations-service avec alimentation électrique de secours sont-elles en projet ?*

13 cantons indiquent ne pas prévoir d'autre station-service équipée d'une alimentation électrique de secours. 12 cantons prévoient 1 à 6 stations-service supplémentaires, 2 cantons prévoient 15 à 20 stations-service supplémentaires dotées d'une alimentation électrique de secours.

Question 5 : *Existe-t-il des coopérations avec d'autres cantons pour l'approvisionnement en carburant des BORS ? Si oui, entre quels cantons et en quoi consistent ces coopérations ?*

2 cantons romands envisagent de collaborer ensemble. Aucun autre canton ne cherche actuellement à coopérer avec les cantons voisins pour assurer l'approvisionnement en carburant.

Question 6 : *Existe-t-il sur le territoire cantonal certaines possibilités pour la population de faire le plein en cas de panne de courant ?*

6 cantons indiquent que la fourniture de carburant à la population pourrait être partiellement assurée dans certaines communes, mais que des restrictions sont prévues. Dans les autres cantons, rien n'est prévu pour le ravitaillement en carburant de la population en cas de panne d'électricité.

Certains cantons expliquent qu'il ne serait ni possible ni prévu d'approvisionner la population dans un tel cas. Il n'est pas possible de garantir quoi que ce soit sur ce plan vu qu'on ne sait pas quelles dispositions les stations-service privées ont prises pour faire face à une telle situation de crise. Les stations-service équipées de groupes électrogènes de secours par les cantons seraient en premier lieu à disposition pour les véhicules des AOSS.

Question 7 : *Le ravitaillement en carburant est-il réglé aussi bien pour les stations-service des BORS que pour leur alimentation électrique de secours ?*

Dans 19 cantons, le ravitaillement est réglé avec l'économie privée par le biais de contrats ; dans 8 cantons, un contrat de prestations ou un contrat est prévu ou en cours de préparation.

Certains cantons ne sont pas certains qu'en cas de crise, les fournisseurs privés soient en mesure de respecter les conventions conclues et que ces chaînes d'approvisionnement puissent réellement fonctionner.

Conclusion

Depuis la dernière enquête réalisée en 2018, les cantons ont réalisé de gros efforts pour assurer l'approvisionnement en carburant des AOSS en cas de panne d'électricité. En 2018, les AOSS n'auraient pu faire le plein de leurs véhicules que dans 12 cantons dans un tel cas de figure. Le ravitaillement était au moins partiellement organisé. En 2023, 24 cantons disposent d'un concept de base à jour relatif à l'approvisionnement en carburant des AOSS et 19 cantons ont organisé le ravitaillement des stations-service. Dans chaque canton, il y a aujourd'hui au moins une station-service équipée d'une alimentation électrique de secours en vue de l'approvisionnement des AOSS.

L'enquête a montré qu'il existe encore certaines lacunes en matière de connaissances des chaînes d'approvisionnement et de la logistique du carburant en général.

Compte tenu des réponses données au questionnaire, l'AEP prévoit de rédiger un guide pour les utilisateurs de groupes électrogènes de secours et de le rendre accessible aux organes intéressés.